

**PYRENEES ATLANTIQUES  
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION  
SEANCE DU 20 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

**PRESENTS** : Mr Didier BOULAN – Mmes Odile ESPADA- Sandrine BARDERY  
Mmes Sylvie DAUGE – Françoise LAULHE – Françoise POIRIER  
Mrs Olivier COUILHEN - Pierre-Yves FONTAINE – Bernard LAVIE-  
CAMBOT - Jean PINDAT

**Secrétaire de séance** : Pierre-Yves FONTAINE

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2020**

Tous les points de l'ordre du jour sont repris.  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**II - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme NALLET à la clôture de l'exercice. Il procède à la lecture des comptes de résultats.

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité le compte de Gestion 2019.

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le résultat de clôture est **+ 68 367.69 €**  
Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Le compte administratif est **APPROUVE** à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

**IV- VOTE DU BUDGET 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif 2020.

La subvention accordée au comité des fêtes est revue à la baisse, 500 € en 2020 pour 1 000 € en 2019.

De nouvelles associations ont demandé et obtenu des subventions (l'épicerie solidaire Lou Mercat de Salies-de-Béarn et l'école des jeunes sapeurs-pompiers d'Arthez).

**V- AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2019 **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

## **VI – DELIBERATION POUR APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Mr Bernard LAVIE-CAMBOT propose de créer une commission habitation afin de contrôler l'esthétique et la cohérence des futures habitations au sein de la commune. Le Maire précise que les permis de construire seront instruits par le service urbanisme de la CCBG qui se sert des mêmes règles que la DDTM en matière de politique d'habitat. Tous les permis de construire autour de l'église classée passeront toujours par la validation de l'Architecte des Bâtiments de France. Il ajoute qu'il va demander conseil auprès du service urbanisme de la CCBG pour savoir si la création de cette commission est légale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a procédé au vote :

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 7 - Contre : 1 - Abstentions : 3

Le Conseil Municipal décide d'approuver la carte communale en apportant les modifications suivantes au projet de carte communale soumis à enquête publique :

- Retrait de la zone constructible au secteur Sansoulet conformément à l'avis des services ;
- Retrait de la zone constructible de la parcelle A232 au quartier Cambet-Trescoigt conformément à l'avis des services
- Retrait de la zone constructible de la parcelle A564 au quartier Cambet-Trescoigt conformément à l'avis des services et au regard de la réponse à la demande de dérogation à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme situées ;
- Retrait de la zone constructible des parcelles B391 et B392 situées au quartier Laburgau, Morlane, Lartigue conformément à l'avis des services et au regard de la réponse à la demande de dérogation à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

- Le CD64 fermera la RD 23 à la sortie du village direction Orthez pendant une semaine certainement la dernière semaine d'août afin de reconstruire l'ouvrage menaçant de s'écrouler sur le ruisseau « pédecoste ». Une déviation sera établie et passera par le chemin royal avec circulation alternée par feux. Une déviation PL sera demandée au niveau du rond-point d'Ozenx et du quartier Beuste à Orion.
- Suite aux travaux de terrassement du carrefour Vispalie, l'évacuation des terres a eu pour conséquence de détériorer énormément les chemin Cambet et Vispalie. Le Maire a demandé au CD64 de remettre en état ces portions de voirie. Une décision doit être prise rapidement.
- Retour sur les élections de la CCBG et nominations du Président et des Vice-présidents.

La séance est levée à 23H50